



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900176-20241205-DE24150-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 décembre 2024
Convocation du : 28 novembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique BAILLEUL

DE24.150

FINANCES**ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AU PRORATA DU NOMBRE D'HABITANTS
PREMIER TRIMESTRE 2025***Autorisation - Approbation*

C380

En début d'année, et avant le vote du budget primitif, se pose la question du fonctionnement de certaines associations qui ont besoin d'un minimum de trésorerie pour fonctionner au cours du premier trimestre de l'année nouvelle.

Afin d'assurer la continuité financière de ces associations en début d'année, il convient de délibérer chaque année afin d'autoriser la Ville à financer ces associations au cours du premier trimestre de l'année.

Il est ainsi proposé d'attribuer pour le premier trimestre 2025, 25 % du montant perçu en 2024. Ces montants seront par la suite repris ou éventuellement complétés lors du vote du budget 2025 et l'enquête de recensement par l'Insee au 1^{er} Janvier 2025.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants:

| <u>Nature Fonction</u> | <u>Nom de l'association</u> | <u>Perçu 2024</u> | <u>Acompte 2025</u> |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------------|
| 65748/4238 | Flandre & Lys Autonomie | 15 570 € | 3 893 € |
| 65748/61 | AEFVLFI | 51 900 € | 12 975 € |

Le versement se fera en trois mensualités, entre janvier et mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus indiqués.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**N'ont pas pris part au vote :**

Flandre & Lys Autonomie : Martine COBBAERT

Pour l'AEFVLFI : Jean-Michel MONPAYS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

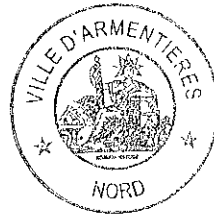
ID : 059-215900176-20241205-DE24150-DE



Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Bailleul', written in a cursive style.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel Monpays', written in a cursive style.